

Séance extraordinaire du 12 juillet 2021

**Province de Québec
MRC de D'Autray
Municipalité de Saint-Barthélemy**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Barthélemy tenue le lundi 12 juillet 2021 à 20 h 00 à la salle du conseil située au 1980, rue Bonin, à Saint-Barthélemy.

À laquelle sont présents les membres du conseil :
Monsieur Robert Sylvestre, maire
Monsieur François Bertrand, conseiller au siège # 3
Madame Anna Adam, conseillère au siège # 4
Monsieur François Bérard, conseiller au siège # 5
Monsieur Claude Jean, conseiller au siège # 6

Étaient absents : Madame Guylaine Majeau-Brûlé, conseillère au siège # 1
Monsieur Sylvain Labranche, conseiller au siège # 2

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Julie Maurice, confirme que l'avis de convocation pour la séance extraordinaire du 12 juillet 2021 a été transmis, en bonne et due forme le 7 juillet 2021 à tous les membres du conseil.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 19 h 06 sous la présidence de monsieur Robert Sylvestre, maire. Madame Julie Maurice, directrice générale et secrétaire-trésorière est présente et agit à titre de secrétaire de la séance.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

2021-07-167

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Jean, appuyé de monsieur le conseiller François Bérard et résolu :

- QUE** l'ordre du jour présenté comme suit :
1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
 3. Avis de contamination – Signataire
 4. Autorisation – Achat de ponceaux
 5. Période de questions
 6. Levée de l'assemblée

Monsieur le maire demande le vote
Adopté à l'unanimité

3. Avis de contamination – Signataire

ATTENDU QUE la municipalité désire nettoyer le terrain de l'ancienne école de l'agriculture soit les lots n° 5 120 685 et 5 120 686;

ATTENDU QUE les phases 1 et 2 de l'étude environnementale du site ont présenté des contaminations dans certains secteurs du terrain;

ATTENDU QU' la municipalité a mandaté la firme GBI Service d'ingénierie pour réaliser la réhabilitation de ces terrains;

ATTENDU QU' un avis de contamination doit être enregistré au registre foncier du Québec ;

EN CONSÉQUENCE,

2021-07-168

Il est proposé par madame la conseillère Anna Adam, appuyé de monsieur le conseiller François Bertrand et résolu :

QUE le conseil mandate monsieur Jean-Philippe Savaria, technicien juridique de l'étude de Maître Benoit Leblanc, notaire, comme représentant la municipalité pour la signature de l'avis de contamination.

Monsieur le maire demande le vote
Adopté à l'unanimité

4. Autorisation - Achat de ponceaux

ATTENDU QUE le ministre des Transports a accordé une aide financière maximale de 50 000 \$ à la Municipalité de Saint-Barthélemy par le Programme d'aide à la voirie locale – volet Projet particulier d'amélioration de l'enveloppe pour des projets d'envergure ou supramunicipaux sous le numéro de dossier n°0002773-1-52055(01)-2018-08-21-37 ;

ATTENDU QUE la batterie de 3 ponceaux située sous le chemin de desserte nord de l'autoroute 40 au ruisseau de la Traverse a subi des dommages importants lors de la pluie diluvienne tombée durant la nuit du 29 au 30 juin dernier;

ATTENDU QUE la Municipalité, afin de rétablir le libre écoulement de l'eau du ruisseau de la Traverse, a procédé en urgence à l'enlèvement d'une partie des ponceaux endommagés, empêchant toute circulation sur le chemin au-delà de ce cours d'eau;

ATTENDU QUE le chemin de desserte nord de l'autoroute 40 est utilisé par des producteurs agricoles qui ont besoin d'accéder à leurs terres;

ATTENDU QUE la Municipalité est en litige avec le ministère des Transport sur la responsabilité des chemins de desserte nord et sud de l'autoroute 40 qui sont la propriété du ministère des Transports du Québec;

EN CONSÉQUENCE,

2021-07-169

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bérard, appuyé de monsieur le conseiller François Bertrand et résolu :

QUE le conseil octroie un budget d'un maximum de 50 000 \$ pour l'achat des ponceaux nécessaires à la réparation temporaire du chemin de desserte nord de l'autoroute 40.

Monsieur le maire demande le vote
Adopté à l'unanimité

4. Période de questions

5. Levée de l'assemblée

2021-07-170

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Jean, appuyé de monsieur le conseiller François Bertrand et résolu :

QUE cette assemblée soit levée à 19 h 10.

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité

Robert Sylvestre
Maire

Julie Maurice
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Robert Sylvestre, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.